

CHARTE DES COLLECTIONS

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE TOURS - 2017

Préambule

La présente charte a pour objet d'énoncer et de rendre publics les missions du réseau des bibliothèques municipales de Tours et les grands axes d'organisation, de constitution et de développement de ses collections.

Elle constitue un document de référence pour les usagers, les élus et les professionnels des bibliothèques.

Elle s'appuie sur la législation en vigueur et sur les grands principes des bibliothèques définis dans deux textes majeurs :

- le manifeste sur la bibliothèque publique établi par l'UNESCO en novembre 1994 ;
- la charte des bibliothèques adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991.

Sa révision tiendra compte aussi bien de l'évolution des pratiques culturelles que celle des différents médias.

SOMMAIRE

1	LES MISSIONS ET LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES	4
1.1	Missions générales	4
1.2	Inscription du réseau dans son environnement	4
a.	<i>La ville et le contexte socioculturel</i>	4
b.	<i>Description du réseau des bibliothèques</i>	5
c.	<i>Réseau des partenaires</i>	5
2	UN EQUILIBRE ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE DANS LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE	6
2.1	Procédures d'acquisitions	6
a.	<i>Budget d'acquisition</i>	6
b.	<i>Formalisation des acquisitions</i>	7
c.	<i>Marchés publics</i>	7
d.	<i>Achats hors marché</i>	7
2.2	Suggestions d'achat	7
2.3	Désherbage et conservation	7
3	UNE OFFRE DOCUMENTAIRE COMPLEMENTAIRE ET DES RESSOURCES HYBRIDES	8
3.1	Section Jeunesse	8
a.	<i>Collections jeunesse tout public, fictions et documentaires</i>	8
b.	<i>Les collections réservées à l'action culturelle et la médiation</i>	9
c.	<i>Les fonds spécifiques destinés aux collectivités</i>	9
d.	<i>Le Centre Patrice Wolf - Ressources en littérature pour la Jeunesse</i>	10
3.2	Section Adultes	10
a.	<i>Classification</i>	11
b.	<i>L'Escale</i>	11
c.	<i>Les magasins</i>	12
3.3	Section Musique et cinéma	12
a.	<i>Section Musique</i>	12
b.	<i>Fonds de livres Musique</i>	12
c.	<i>Fonds de DVD musicaux</i>	12
d.	<i>Fonds de disques vinyles</i>	12
e.	<i>Section Cinéma</i>	13
f.	<i>Fonds de livres Cinéma</i>	13
3.4	Section Périodiques – Actualité	14
3.5	Section Patrimoine	14
a.	<i>Les fonds semi-patrimoniaux</i>	14
b.	<i>Les fonds patrimoniaux</i>	14
c.	<i>Les fonds anciens et précieux</i>	15
d.	<i>L'Ancien fonds</i>	15
e.	<i>Le fonds Mame</i>	15
f.	<i>Les fonds d'écrivains</i>	15
g.	<i>Le fonds Touraine - Val de Loire</i>	15
3.6	Collections à destination des publics dits « empêchés »	16
a.	<i>Principes généraux et publics « cibles »</i>	16
b.	<i>Types de documents</i>	16
3.7	Ressources numériques	16
4	LA DYNAMISATION DES COLLECTIONS	17
4.1	Un choix sélectif (critères de sélection, d'acquisition et d'exclusion)	17
a.	<i>Qualité</i>	17
b.	<i>Pluralisme</i>	17
c.	<i>Encyclopédisme</i>	18

d.	<i>Actualité</i>	18
e.	<i>Niveaux</i>	18
f.	<i>Langues</i>	18
g.	<i>Nombre d'exemplaires acquis</i>	18
h.	<i>Critères d'exclusion</i>	19
4.2	Traiter les collections pour les rendre accessibles	19
a.	<i>Traitement intellectuel</i>	19
b.	<i>Traitement physique</i>	19
c.	<i>Libre accès / accès indirect</i>	19
4.3	Ouvrir les collections à tous les publics	20
a.	<i>Public des enfants, de la petite enfance à la préadolescence</i>	20
b.	<i>Public des adolescents et des jeunes adultes</i>	20
c.	<i>Professionnels de l'éducation</i>	20
d.	<i>Universitaires et chercheurs</i>	20
e.	<i>Publics dits « empêchés »</i>	20
4.4	La médiation des collections	20
5	L'ÉLARGISSEMENT DE L'ACCÈS AUX COLLECTIONS	21
5.1	Prêt inter-bibliothèques	21
5.2	Dons, legs et dépôts	21

1 LES MISSIONS ET LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES

1.1 Missions générales

La Bibliothèque de Tours est un service public culturel, placé sous la tutelle administrative de la municipalité de Tours.

Nécessaire au bon exercice de la démocratie, elle met à la disposition des citoyens les éléments d'information leur permettant de participer aux débats de société et elle favorise la promotion des valeurs républicaines.

« Ouverte à tous [...] sans distinction de race, de couleur, de nationalité, d'âge, de sexe, de religion, de langue, de situation sociale ou de niveau d'instruction » (Manifeste de l'UNESCO sur les bibliothèques publiques), elle veille à garantir aux usagers une égalité d'accès aux services et aux collections.

Lieu de diffusion et de médiation, elle contribue à la culture, à l'information, à la connaissance et aux loisirs de tous, en privilégiant les notions de qualité et de découverte.

Elle soutient l'éducation initiale et permanente, la formation et l'autoformation en mettant à disposition des ressources documentaires appropriées. Elle encourage la promotion sociale et contribue à l'égalité des chances.

Elle participe au développement et à la promotion du livre et de la lecture, de la musique et du cinéma auprès de tous les publics, jeunes et adultes, en offrant des collections pluralistes et de différents niveaux.

Elle permet la consultation sur place libre et gratuite ainsi que l'emprunt -sous réserve d'abonnement- de documents imprimés, sonores ou audiovisuels, l'accès à des ressources numériques sur place et à distance.

Elle constitue, conserve et met en valeur des collections patrimoniales et locales (fonds Touraine – Val de Loire), éléments de la mémoire collective.

Actrice de la vie culturelle de la cité, elle constitue un lieu de sociabilité et de rencontres, favorisant l'insertion de tous dans la collectivité.

Elle propose des animations de toute nature autour des collections (littérature, musique et cinéma), organise des échanges sur des thématiques culturelles et citoyennes, permettant de fidéliser des publics et d'en attirer de nouveaux.

Enfin, elle mène des actions de coopération avec les autres bibliothèques au niveau local, régional et national, dans un but de partage et d'échanges.

1.2 Inscription du réseau dans son environnement

a. La ville et le contexte socioculturel

La ville de Tours, forte de 139.507 habitants est au cœur d'une Métropole de 352.873 habitants. Elle constitue la commune la plus peuplée de la région Centre-Val de Loire.

Elle est riche de nombreux équipements culturels (Grand Théâtre, Théâtre Olympia, Centre chorégraphique national, Conservatoire à Rayonnement Régional, Musée des beaux-arts, Musée du Compagnonnage, Centre de Création Contemporaine Olivier Debré, Muséum d'histoire naturelle, Château de Tours, etc.), qui constituent autant de partenaires naturels de la Bibliothèque.

Le réseau associatif socioculturel, très dense, favorise également de nombreux partenariats.

Tours est une ville à forte population étudiante : outre l'université François-Rabelais, elle est dotée de nombreux établissements d'enseignement supérieur : Institut universitaire de technologie, Ecole Publique de Journalisme de Tours, Ecole polytechnique, Centre d'Etudes supérieures de la Renaissance, Maison des sciences de l'homme, Ecole supérieure des beaux-arts, etc.

b. Description du réseau des bibliothèques

Le réseau des bibliothèques municipales est constitué de sept établissements :

Trois médiathèques, avantageusement réparties sur le territoire communal, proposent des collections de livres, périodiques, CD et DVD :

- en centre-ville, la Bibliothèque centrale, installée au bord de la Loire, à proximité de la place Anatole-France.
- au nord, dans le quartier de l'Europe, la médiathèque François-Mitterrand.
- au sud, dans le quartier des Fontaines, la médiathèque de l'espace Jacques-Villeret.

Quatre bibliothèques de quartier proposent des collections de livres et de périodiques :

- la bibliothèque de l'espace Toulouse-Lautrec, dans le quartier des Rives-du-Cher.
- la bibliothèque Paul-Carlat au sein du Centre de vie du Sanitas.
- la bibliothèque de la Rotonde, dans le quartier du Sanitas, réservée au public des enfants.
- la bibliothèque de la Bergeonnerie.

Le maillage du territoire est renforcé par deux bibliobus :

- un bibliobus destiné au public adulte dessert les différents quartiers en privilégiant les personnes âgées et les entreprises.
- un bibliobus scolaire dessert les écoles publiques les plus éloignées des différentes bibliothèques.

c. Réseau des partenaires

En dehors du réseau des bibliothèques municipales, plusieurs centres de documentation spécialisés dépendent directement ou indirectement de la ville de Tours :

- la bibliothèque des cinémas Studio ;
- la bibliothèque de l'Ecole supérieure des beaux-arts ;
- la bibliothèque du Musée des beaux-arts ;
- la bibliothèque du Musée du Compagnonnage ;
- la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle ;
- la Bibliothèque musicale Jean-Yves Couteau (dépendant également de l'université François-Rabelais et du Département d'Indre-et-Loire).

Ces différents centres de documentation, à l'exception de la Bibliothèque musicale Jean-Yves Couteau, partagent avec la Bibliothèque municipale un catalogue informatique commun.

Ils font également l'objet d'une présentation particulière sur le portail de la Bibliothèque municipale.

En dehors de ces établissements dépendant de la Ville, Tours présente un grand nombre d'autres bibliothèques ou centres de documentation, à commencer par ceux liés à l'éducation :

- les bibliothèques et centres de documentation des écoles primaires ;
- les CDI des collèges et des lycées ;
- le Canopé 37 ;

- le Service commun de la documentation de l'université François-Rabelais ;
- les bibliothèques des établissements supérieurs (IUT, Ecole supérieure de commerce, Centre d'Etudes supérieures de la Renaissance, etc.).

Le réseau documentaire est complété par des bibliothèques de structures associatives, dont l'impact est loin d'être négligeable.

La Métropole Tours - Val de Loire est dotée d'un réseau important de médiathèques municipales (Joué-lès-Tours, La Riche, Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Avertin, Chambray, etc.), avec lesquelles la Bibliothèque municipale de Tours entretient des liens privilégiés.

Enfin, la Direction du Livre et de la Lecture Publique de Touraine, même si elle est orientée en priorité en direction des communes du département de moins de 10.000 habitants, travaille en concertation avec l'ensemble des communes de l'agglomération, et donc la Bibliothèque municipale de Tours.

La Bibliothèque municipale de Tours constitue également un pôle associé à la Bibliothèque nationale de France et contribue à ce titre à l'enrichissement du catalogue collectif de France.

La connaissance des différents partenaires de proximité permet au personnel des bibliothèques d'élaborer une offre documentaire cohérente et complémentaire.

Elle permet également de réorienter les usagers dont la requête ne peut pas être satisfaite avec les seules ressources de la Bibliothèque municipale.

2 UN EQUILIBRE ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE DANS LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE

2.1 Procédures d'acquisitions

Les collections sont régulièrement renouvelées afin de maintenir une offre de qualité aux usagers.

a. Budget d'acquisition

Le budget d'acquisition est intégré au budget principal de la Ville de Tours voté par la municipalité.

Les acquisitions de livres, CD, DVD et documents patrimoniaux relèvent du budget d'investissement.

Les abonnements de périodiques et de ressources électroniques relèvent du budget de fonctionnement.

Les bibliothèques doivent disposer d'un budget suffisant pour mener à bien leurs missions : proposer de nouveaux documents, mais aussi remplacer les documents pilonnés ou perdus, dans la mesure où ces derniers répondent aux critères de sélection.

Certains types d'acquisitions peuvent faire l'objet de subventions de l'Etat (exemple : documents patrimoniaux, abonnement à des ressources numériques), du Centre National du Livre (en vue de développer des thématiques particulières), de l'Association des Amis de la Bibliothèque et du Musée (documents patrimoniaux) ou d'autres associations (exemple : l'Association Valentin Haüy).

L'achat de DVD est soumis à l'acquisition de droits attachés (droit de prêt individuel et / ou de consultation) dont le montant est compris dans le prix d'achat du document.

b. Formalisation des acquisitions

Les différentes acquisitions sont effectuées par des groupes de bibliothécaires spécialisés par grands domaines.

Les sélections de documents s'appuient sur des sources critiques : revues et magazines spécialisés, quotidiens, ouvrages de référence, sites internet spécialisés, catalogues d'éditeurs en ligne, outils d'aide à l'acquisition établis par les libraires ou les fournisseurs retenus dans le cadre des marchés.

Elles s'appuient également sur les connaissances spécifiques que les bibliothécaires ont du domaine ou de l'auteur concernés, et l'évaluation directe des documents, notamment au travers d'offices réguliers.

Des réunions d'achat sont régulièrement organisées au sein des différents départements de collection.

c. Marchés publics

Les livres, CD, DVD et périodiques sont achetés dans le cadre de marchés publics à bon de commande passés pour une durée pluriannuelle et divisés en plusieurs lots.

d. Achats hors marché

Compte-tenu de la nature particulière de ses fonds, le département Patrimoine – Touraine – Val de Loire est très régulièrement amené à acquérir des documents patrimoniaux – ouvrages anciens ou épuisés, ouvrages de bibliophilie – en dehors de la procédure des marchés.

Pour un certain type de documents, les départements Adultes, Jeunesse, Musique et cinéma sont également amenés à procéder à des acquisitions hors-marché dans le respect de la réglementation.

Les quotidiens peuvent être achetés à un marchand de presse afin d'assurer leur présence en salle dès l'ouverture de la Bibliothèque centrale, si les éditeurs ne peuvent fournir le service d'un porteur.

Certaines revues locales à faible diffusion sont achetées directement auprès de leurs éditeurs.

2.2 Suggestions d'achat

Les suggestions d'achat des usagers ne donnent pas lieu à un achat systématique. Elles sont prises en compte si elles s'intègrent dans la politique documentaire de la Bibliothèque et dans la mesure où elles n'excèdent pas les limites budgétaires du service.

2.3 Désherbage et conservation

Le désherbage a pour objectif de garder un nombre de volumes constant dans les espaces en libre accès tout en offrant des fonds toujours actualisés, renouvelés et en bon état.

Les opérations de désherbage s'effectuent régulièrement suivant des critères précis d'élimination et de conservation.

Ainsi, un document peut être éliminé en raison

- de son état physique (livre abîmé, CD ou DVD usé ou détérioré...);
- de l'obsolescence de ses informations ;
- d'une absence prolongée de prêt ou de demandes du public, etc.

A l'égal des acquisitions, la politique de désherbage participe à l'évolution des équilibres entre les thèmes et les genres.

Les documents présentés en libre accès obsolètes, en mauvais état physique, ou qui ne correspondent plus à la demande sont éliminés des collections, ou transférés en magasin à des fins de conservation provisoire ou pérenne. L'équilibre physique acquisitions/éliminations se trouve dans la mise en « réserve active » d'une partie des collections, suivant les statistiques de documents non-prêtés, tout en tenant compte de la cohérence intellectuelle des fonds en libre-accès.

Les documents éliminés des collections peuvent être, en fonction de leur état physique, directement envoyés au pilon, donnés à des structures associatives ou à des écoles, ou enfin vendus selon des tarifs fixés par le Conseil municipal.

Les collections relevant du département Patrimoine – Touraine – Val de Loire et du fonds de conservation Jeunesse font l'objet d'une conservation sans limite de date.

Elles constituent la source privilégiée de nombreux travaux de chercheurs.

- Les périodiques

La durée de conservation des périodiques est modulée en fonction de la nature de l'information délivrée et de l'existence d'une version électronique.

Les périodiques sont conservés selon des règles variables de temps en fonction de l'information contenue et sans limite de durée lorsque celle-ci est une information pérenne.

Les périodiques éliminés sont soit envoyés au pilon, soit proposés à la vente.

La presse locale fait l'objet d'une conservation sans limite de date.

3 UNE OFFRE DOCUMENTAIRE COMPLEMENTAIRE ET DES RESSOURCES HYBRIDES

Les ressources documentaires présentes à la Bibliothèque municipale de Tours se répartissent par catégories entre 469.381 livres, 43.810 documents sonores et 19.789 documents vidéo. Par ailleurs, les collections patrimoniales dénombrent 1.638 manuscrits, 75.032 livres et 6.032 cartes et plans ou documents iconographiques.

3.1 Section Jeunesse

Les collections Jeunesse cherchent à promouvoir à la fois une offre contemporaine de qualité, et un patrimoine littéraire destinés à la jeunesse.

a. Collections jeunesse tout public, fictions et documentaires

Dans toutes les bibliothèques du réseau, elles occupent un espace dédié, et s'adressent aux enfants de la naissance jusqu'à la fin du collège.

Elles se présentent sous différents supports (livres, livres CD, et uniquement dans les trois médiathèques, CD de textes lus).

Elles offrent un large choix de documents, sélectionnés avec soin pour leurs qualités littéraires, graphiques, documentaires, et visent également à faire découvrir des créations exigeantes et de petites maisons d'édition :

- livres pour bébés ;
- albums (une sélection d'albums incontournables « nos Trésors » est présentée à la Bibliothèque centrale) ;

- contes ;
- romans ;
- documentaires ;
- bandes dessinées et mangas ;
- revues ;
- poésie ;
- théâtre ;
- comptines ;
- langues étrangères.

Le classement est simplifié pour permettre à chacun de se repérer facilement.

Les collections les plus récentes sont en accès libre.

Celles qui sont progressivement retirées des espaces publics et qui présentent toujours un intérêt sont conservées en magasin à la Bibliothèque centrale, où elles peuvent être consultées ou empruntées.

b. Les collections réservées à l'action culturelle et la médiation

- Le fonds jeux de société

La section jeunesse développe un fonds de jeux et de supports ludiques qui viennent compléter les ressources utilisées dans le cadre des accueils de groupes. Ils sont choisis pour leur lien avec l'univers d'auteurs ou illustrateurs jeunesse, avec un genre littéraire (conte), ou parce qu'ils font la part belle à l'analyse d'image ou à l'écriture et la construction de récit.

Ils sont destinés à diversifier les approches autour du livre, à favoriser l'éveil culturel, la connaissance de l'image et à prendre du plaisir à jouer avec des éléments de référence culturelle.

- Le fonds Kamishibai

Son usage est réservé aux accueils de groupes et aux animations à destination du public proposées par l'équipe jeunesse sur le réseau.

c. Les fonds spécifiques destinés aux collectivités

- Le bibliobus jeunesse dessert les écoles les plus éloignées des bibliothèques et propose un vaste choix de documents :

Le fonds du bibliobus concentre son offre sur un éventail d'albums, contes, romans, documentaires, poésie et théâtre. Il comprend également une sélection de livres-cd et de bandes dessinées (adaptation de contes ou romans) ainsi que quelques titres de revues.

Il est conçu en tenant compte du public cible qui s'étend de la petite enfance au CM2.

- Lecture suivie et malles thématiques :

La section jeunesse propose la mise à disposition de titres d'albums ou de romans en plusieurs exemplaires pour faciliter une analyse en classe. Des malles thématiques, permettant la mise en réseau de titres, ou répondant à des projets ou besoins spécifiques sont également conçues en lien avec les équipes et dans le cadre de projets portés par les écoles ou autres structures travaillant avec un collectif d'enfants.

- Un fonds de documents imprimés est constitué à la Médiathèque François Mitterrand à destination des professionnels travaillant avec les publics « empêchés » (enseignants, éducateurs, animateurs). En accès indirect, ces documents peuvent être prêtés dans le cadre d'un projet entre une structure d'accueil spécialisée et la Bibliothèque Municipale de Tours, pour un public d'enfants ou d'adultes ne maîtrisant pas, ou mal, la lecture. Ces livres tactiles et en Braille, livres pop'up, kamishibai et jeux de société permettent ainsi aux

professionnels qui accompagnent les groupes de préparer ou de poursuivre la séance à la Bibliothèque.

d. Le Centre Patrice Wolf - Ressources en littérature pour la Jeunesse

La section jeunesse de la Bibliothèque centrale possède de riches fonds en littérature jeunesse et a pour mission de conserver et de valoriser ce patrimoine.

- Un fonds de référence autour de la littérature pour la jeunesse

Ce fonds est destiné aux enseignants, animateurs, étudiants ou à toute personne s'intéressant aux thématiques suivantes :

- bibliothèques pour la jeunesse,
- éveil culturel de la petite enfance,
- analyse de la littérature pour la jeunesse (texte et image),
- pratiques culturelles des jeunes,
- auteurs, illustrateurs,
- catalogues d'exposition,
- presse jeunesse, théâtre, contes et comptines, bandes dessinées...

Certains de ces documents sont empruntables, les autres sont réservés à la consultation sur place.

- Un fonds patrimonial jeunesse

Fonds historique et contemporain, il propose des œuvres de fictions, des documentaires et des périodiques du XIX^{ème} siècle à nos jours. Préservant le patrimoine que représente la littérature jeunesse, il témoigne également des acquisitions de la Bibliothèque de Tours dans ce domaine depuis sa création en 1937.

Ces documents sont consultables sur place uniquement.

- Un fonds unique : le fonds Patrice Wolf

Le critique littéraire qui a co-animé pendant plus de 20 ans avec Denis Cheissoux l'émission de radio « L'as-tu lu mon p'tit loup » sur France Inter, a fait don à la Bibliothèque d'une sélection de livres jeunesse et d'archives personnelles.

Ce fonds se compose notamment d'œuvres de fictions, documentaires, périodiques et supports audiovisuels, ainsi que de documents relatifs aux émissions (chroniques, notes, relevés d'audience, revue de presse...)

Ces documents, dont le traitement s'échelonne sur la durée, sont consultables sur place uniquement.

- Un fonds de livres d'artistes

La section Jeunesse développe un fonds de livres d'artiste ; il s'agit d'œuvres à part entière sélectionnées pour faire entrer l'enfant dans le monde de l'art et de la créativité, éveiller ses sens, son imagination et stimuler son inventivité.

3.2 Section Adultes

Les sections Adultes ont la volonté de donner ou de confirmer le goût de la lecture, d'enrichir la vie quotidienne par des pratiques de délasserment, d'émotion esthétique ou d'enrichissement des savoirs. Chaque usager peut créer son propre parcours de lecture au sein des sections Adultes.

Elles sont destinées à tous, à partir de la fin du collège, et pour les mineurs, sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs.

Sélectionnées pour leurs qualités culturelles, scientifiques, ou artistiques, les collections soutiennent aussi les créations de l'esprit en mettant à l'honneur de nouveaux auteurs, ou de petites maisons d'éditions.

Les collections adultes sont constituées de livres ou textes lus édités de 1960 à nos jours, les livres les plus anciens ou remarquables par leur sujet étant conservés en magasin et consultables ou empruntables sur demande.

a. Classification

Les collections sont organisées par domaines ou genres littéraires. Les documentaires sont classés selon le principe de la classification décimale Dewey : dix grandes classes thématiques, divisées en sous-classes.

A ce principe, une exception: la Bibliothèque centrale organise ses documentaires en six grands départements, dont certains sont enrichis de pôles associés, départements conçus pour être plus proches des attentes des lecteurs :

- Arts de vivre : cuisine, bricolage, décoration, loisirs créatifs, mode... Pôle associé : Beaux-arts.
- Invitations aux voyages : géographie, guides de voyages, beaux livres par pays... Pôle associé : Tour de Babel (livres en langues étrangères, méthodes d'apprentissage des langues...).
- Forum du citoyen : ouvrages d'actualité récente, sociologie, économie, politique, droit, éducation, orientation... Pôle associé : Histoires de vies (témoignages et récits).
- Corps et Esprit : philosophie, religion, santé, enfant, sport... Pôle associé : Bien-être.
- Jardin des sciences : mathématiques, physique, chimie, botanique, zoologie... Pôle associé : Rayon vert (écologie et développement durable).
- Littérature(s) : mythes, contes et légendes, poésie, théâtre, humour, biographies d'écrivains, essais.

La classification alphanumérique est maintenue, mais elle est notablement différente de la Dewey, afin de mieux répondre au caractère unificateur de la départementalisation. Ce système de cote est mis en place progressivement dans les bibliothèques de quartier afin de simplifier certains domaines thématiques.

Dans toutes les sections Adultes, les fictions sont constituées de romans classiques et contemporains, de romans policiers, de littérature de l'imaginaire, de bandes dessinées et mangas, de contes et légendes, théâtre, poésie, et littérature pour les grands adolescents. Les essais sont classés en littérature.

b. L'Escale

Cet espace, situé au cœur de la section Adultes à la Bibliothèque centrale, offre une sélection de livres destinés aux adolescents et jeunes adultes, qui répondent à des critères précis : thématiques (société, découverte de soi, initiation et passage à l'âge adulte, etc.), qualité de l'écriture, possibilité d'établir des passerelles entre sections, médiation des collections auprès des collectivités par des animations spécifiques. Ce fonds est composé en partie d'un fonds tournant issu de la littérature générale, dans l'objectif de faire une passerelle vers les œuvres classiques.

c. Les magasins

La section Adultes est riche des collections d'étude conservées en magasin, à la Bibliothèque centrale. Ces livres, s'ils ont été imprimés après 1960, sont, pour la majorité, empruntables après demande auprès des bibliothécaires. Ils sont destinés aux personnes désireuses d'approfondir leurs connaissances dans divers domaines, étudiants, universitaires ou amateurs éclairés, car d'un niveau de lecture plus soutenu.

3.3 Section Musique et cinéma

Dans un espace dédié au sein des établissements, les médiathèques mettent à disposition de tous les publics (enfants, adolescents, adultes) :

- des collections de documents à contenu musical : CD, livres, livres-CD, DVD musicaux et revues représentant la musique dans toute sa diversité de courants et d'expressions.
- un fonds de documents à contenu cinématographique : DVD, livres, revues.

a. Section Musique

Les sections musique des médiathèques visent à :

- faire connaître les expressions musicales passées et contemporaines ;
- offrir des collections actualisées ;
- faire découvrir les genres musicaux méconnus et minoritaires, garantissant l'éclectisme des collections ;
- promouvoir et valoriser le patrimoine musical local (scène locale).

Les collections de documents musicaux couvrent tous les genres, assurant le caractère encyclopédique des collections :

- initiation musicale, méthodes d'apprentissage ;
- musiques d'influence afro-américaine (blues, jazz, R'n'B, rap, reggae...) ;
- rock et pop ;
- musique classique et contemporaine ;
- musiques électroniques ;
- musiques fonctionnelles (musiques d'ambiance) ;
- bandes originales de films ;
- chanson francophone ;
- musiques du monde (traditionnelles et modernes) ;
- musiques pour la jeunesse (berceuses, rondes et comptines, chansons traditionnelles et modernes, chansons d'initiation aux langues étrangères, découverte des musiciens et des instruments, chansons et comptines du monde entier...).

b. Fonds de livres Musique

Il est constitué de dictionnaires, encyclopédies, histoire de la musique, biographies, essais...

c. Fonds de DVD musicaux

Ce fonds propose un choix de concerts enregistrés, portraits d'interprètes, opéras filmés, comédies musicales...

Les médiathèques offrent la possibilité d'écouter sur des postes individuels et sur place ses collections de CD physiques ou numérisés.

d. Fonds de disques vinyles

Ce fonds est issu des premières collections sonores de la Bibliothèque proposées au public, des années 1950 à 1980.

Aujourd'hui, ce fonds n'est pas enrichi par des acquisitions courantes, mais des dons de particuliers l'alimentent de manière ponctuelle.

Ce fonds sonore patrimonial, lié à l'histoire des supports audio et des espaces au sein de la Bibliothèque centrale, est stocké dans les réserves, dans le respect des règles de conservation.

A partir de 2017, progressivement et sur plusieurs années, ces collections feront l'objet d'un traitement : inventaire, classement, catalogage et intégration dans la base bibliographique en ligne, numérisation.

Des actions spécifiques de valorisation et de médiation auprès du public seront mises en place dans le cadre des animations organisées à la Bibliothèque.

e. Section Cinéma

Les médiathèques permettent de se constituer une culture générale cinématographique tant patrimoniale et historique que contemporaine, et d'acquérir une indépendance intellectuelle dans ses choix. Elles répondent au pluralisme culturel à travers la diversité des origines géographiques ou ethniques des réalisateurs.

Les indications du CNC (Centre National du Cinéma) relatives au public destinataire sont indiquées clairement sur les DVD concernés.

Les collections de DVD représentent tous les grands courants cinématographiques :

- cinéma patrimonial des grands auteurs ;
- cinéma contemporain «tout public» ;
- films d'auteur, films d'art et d'essai représentant la création actuelle ;
- films d'auteur du cinéma documentaire et expérimental, films d'avant-garde.

Classés par ordre alphabétique de réalisateur, les DVD de fiction couvrent un large panel de genres cinématographiques :

- comédies, drames, westerns, policiers, aventure, Bollywood, fantastique, films historiques, films de guerre, films muets... ;
- films d'animation ;
- courts-métrages ;
- séries TV (françaises et étrangères) ;
- pièces de théâtre filmées, spectacles d'humour.

Classés par cote Dewey, les DVD documentaires couvrent tous les domaines de la connaissance, avec un pôle plus particulièrement développé et identifié dans les espaces : le fonds Cinéma (histoire, technique, grands documentaristes, réalisateurs...).

f. Fonds de livres Cinéma :

Il est constitué de documentaires couvrant tous les aspects du cinéma : dictionnaires, encyclopédies, histoire et théorie du cinéma, essais, biographies, techniques et écriture, scénarios...

La médiathèque des Fontaines et la Bibliothèque centrale offrent la possibilité de visionner sur des postes individuels et sur place ses collections de DVD, dans le respect de la législation relative à l'acquisition du droit de consultation.

3.4 Section Périodiques – Actualité

Les bibliothèques proposent en accès direct environ 200 titres différents de journaux et de revues, à disposition du public, pour une lecture sur place ou l'emprunt à domicile. Les collections sont très variées pour répondre à tous types de lecture :

- quotidiens français et internationaux ;
- revues d'actualité hebdomadaires ou mensuelles ;
- revues de loisirs (cuisine, loisirs créatifs, bande-dessinée, animaux, sports...) ;
- revues d'études par disciplines ou transdisciplinaires (beaux-arts, histoire, géopolitique, monde des bibliothèques...).

Les lecteurs peuvent emprunter les revues conservées après 1960 si elles sont disponibles, sur simple demande auprès des bibliothécaires.

Les changements d'abonnements peuvent être annuels. Certains titres sont suivis de manière pérenne dans un objectif de conservation, comme par exemple *Le Monde* ou *La Nouvelle République*.

3.5 Section Patrimoine

La section Patrimoine regroupe plusieurs types de fonds.

a. Les fonds semi-patrimoniaux

Les fonds semi-patrimoniaux se situent entre la réserve active et les fonds patrimoniaux. Ils sont stockés en magasin et sont réservés à la consultation sur place, en salle Patrimoine, mais ils peuvent aussi faire l'objet d'éliminations.

Ces fonds sont actuellement constitués par les ouvrages provenant des magasins de l'ancienne salle d'étude édités entre 1900 et 1960. Ils peuvent s'accroître par dons ou legs, ou par des acquisitions en relation avec les thématiques fortes des collections.

b. Les fonds patrimoniaux

Les fonds patrimoniaux sont voués à être conservés et sont inaliénables. Ils sont abrités dans des magasins répondant aux normes de température et d'hygrométrie spécifiques à la Bibliothèque centrale. Une réserve à la sécurité renforcée accueille les plus précieux.

Les documents sont consultables sur place uniquement, et sur demande motivée. Ils peuvent être communiqués sous forme de documents de substitution (microfilms, diapositives, reproductions).

La politique d'acquisition s'organise principalement autour de deux axes :

- la cohérence avec les collections existantes ;
- le caractère régional d'œuvres du passé ou contemporaines.

Les fonds s'enrichissent aussi par des donations ou des legs. Ils ne peuvent faire l'objet d'élimination.

Un fonds documentaire (usuels, ouvrages de référence, revues) permettant d'exploiter ce fonds patrimonial est constitué et régulièrement enrichi.

Certains aspects du patrimoine peuvent donner lieu à des acquisitions de recherche avancée et en langues étrangères.

Les fonds anciens et précieux font l'objet d'études et de soins particuliers, notamment en matière de conservation préventive et de restauration. Ils sont mis en valeur par des publications et des expositions.

Dans les fonds patrimoniaux, on distingue plusieurs grands ensembles :

c. Les fonds anciens et précieux

D'une façon générale, les fonds anciens et précieux contiennent des ouvrages publiés avant 1900 et des documents remarquables par leur rareté ou leur qualité.

Ils comportent des manuscrits, des livres imprimés (des incunables aux livres d'artiste), de la presse ancienne, des documents graphiques (estampes, photographies, cartes postales), des cartes et plans.

Plusieurs dons et legs forment des sous-ensembles importants (exemples : Foulon de Vault, Mgr Raymond Marcel, Paul Caron).

d. L'Ancien fonds

L'Ancien fonds est constitué par les ouvrages entrés dans les collections de 1940 à 1954, juste après la destruction de la Bibliothèque en juin 1940, quelle que soit la date d'édition des documents. Il forme le noyau de la reconstitution des collections de l'immédiat après-guerre.

e. Le fonds Mame

Ce fonds d'imprimeur regroupe toutes les éditions publiées par la maison Mame depuis sa fondation.

f. Les fonds d'écrivains

La section Patrimoine cherche à réunir la plus grande diversité de documents (manuscrits, éditions originales, éditions courantes, traductions, travaux universitaires, livres d'artiste...) autour d'auteurs qui sont nés ou ont vécu en Touraine, terre d'écrivains par excellence.

Au premier rang, un fonds spécifique est consacré au poète, traducteur et essayiste Yves Bonnefoy (1923-2016), dont les liens avec la Bibliothèque municipale sont anciens et profonds, dans l'objectif de constituer des collections aussi exhaustives que possible, de les mettre à disposition des spécialistes et de les valoriser auprès d'un large public

Parmi les auteurs contemporains, les fonds consacrés à Anatole France (1844-1924), Georges Courteline (1858-1929), René Boylesve (1867-1926), Louis Parrot (1906-1948), ou encore Robert Pinget (1919-1997), et parmi les auteurs plus anciens, ceux consacrés à François Rabelais (1494 -1553), René Descartes (1595-1650), Paul-Louis Courier, ou encore Honoré de Balzac (1799-1850), font l'objet d'une attention particulière en matière d'acquisitions – y compris de manuscrits - et de valorisation par le biais d'expositions ou de conférences.

g. Le fonds Touraine - Val de Loire

La Bibliothèque vise à rassembler de la façon la plus exhaustive possible le patrimoine documentaire concernant la région et son histoire. Ce fonds régional collecte les documents concernant Tours et son agglomération, ainsi que la Touraine, dans tous les domaines de la connaissance y compris les impressions tourangelles. Une documentation plus généraliste est présente pour les départements voisins (monuments, tourisme).

Ce fonds est constitué principalement de livres, de brochures et de périodiques.

L'objectif de conservation est fondamental. Pour cette raison, les ouvrages de ce fonds sont conservés en magasin. Mais une collection importante de documents est réunie dans la salle Patrimoine, soit en consultation sur place (usuels), soit en prêt pour certains titres. Tous les

ouvrages contemporains présentés en salle sont des doubles des documents acquis pour la conservation.

La complémentarité entre ce fonds et les fonds anciens et précieux est importante.

La Bibliothèque remplit une mission de conservation de la mémoire locale, qui doit pouvoir répondre aux besoins des chercheurs. Dans ce cadre, des documents du niveau de la recherche avancée peuvent être acquis.

3.6 Collections à destination des publics dits « empêchés »

a. Principes généraux et publics « cibles »

Dans le cadre de la charte « La culture pour tous, la culture partout » de la Ville de Tours, la Bibliothèque municipale de Tours a pour vocation d'offrir à tous des accès à la lecture et à la culture, y compris aux publics handicapés et dits « empêchés ».

On appelle « publics empêchés » les usagers qui ne peuvent pas venir à la bibliothèque, ou qui viennent peu : personnes en situation de handicap visuel, auditif, moteur, mental, psychique, mais aussi personnes en difficulté sociale, peu familiarisées avec la langue française voire illettrées. Il s'agit aussi des personnes empêchées pour des raisons de déplacement (éloignement, transports), les malades à l'hôpital, les personnes âgées en maison de retraite, les détenus à la maison d'arrêt, etc.

Grâce à des collections de documents adaptés et la multiplication de supports diversifiés, la Bibliothèque répond également aux besoins et aux attentes des professionnels et des proches qui accompagnent ces publics « empêchés ».

La majorité de ces documents est mise à la disposition des lecteurs en accès direct.

Toutefois, certains documents ne sont prêtés qu'aux professionnels, ou sur demande motivée (livres fragiles, tactiles, braille).

b. Types de documents

- Livres en Braille et tactiles : il s'agit essentiellement de romans, contes et albums en relief pour les jeunes, achetés auprès d'éditeurs spécialisés ;
- livres et revues en gros caractères, adultes et jeunesse ;
- livres audio adultes et jeunesse : fictions et documentaires lus par des professionnels sur support CD audio ou mp3 et pour certains au format Daisy ;
- DVD pour personnes sourdes et malentendantes (en langue des signes française et/ou sous-titrés en français) et DVD en audiodescription pour personnes malvoyantes ;
- DVD et livres documentaires sur tous les types de handicaps ;
- livres en français facile : œuvres classiques ou nouveautés adaptées dans une langue simple, de forme courte et avec un lexique, et dans certains cas un CD d'accompagnement ;
- méthodes simplifiées d'apprentissage du français, de la LSF (langue des signes française) et des langues étrangères pour adultes ou pour enfants, dictionnaires visuels.

D'autres collections intégrées aux fonds généraux de chaque section peuvent intéresser les publics dits « empêchés » : livres et films en langues étrangères, fonds d'aide à la recherche d'emploi, méthodes d'autoformation...

3.7 Ressources numériques

De plus en plus, l'accès à la documentation et aux loisirs s'effectue à travers des ressources numériques et concerne aussi bien les domaines de l'écrit, de la musique et du cinéma.

Ces ressources sont consultables uniquement sur place ou, de plus en plus, et de manière préférable, sur place et à distance.

Elles s'efforcent de couvrir les champs suivants, dans un esprit de complémentarité avec les collections physiques :

- Littérature
- Formation et autoformation
- Cinéma de fiction et cinéma documentaire
- Périodiques et actualité
- Musique.

Ces ressources sont accessibles sous diverses formes :

- Livres numériques en streaming
- Prêt de liseuses (plusieurs centaines de titres préalablement téléchargés par liseuse)
- Consultation de CD numérisés et de playlists sur bornes d'écoute
- Consultation de bases de données, etc.
- Consultation libre et ateliers à partir de tablettes dans les différentes sections. Sélections d'applications en cohérence avec la politique d'acquisitions de livres, afin de favoriser une offre qualitative, de découverte et de connaissance, sans oublier la notion de loisir.

Dans un paysage éditorial particulièrement mouvant et évolutif, ces ressources font encore l'objet d'expérimentations. Des abonnements à certaines ressources peuvent être interrompus au profit d'autres, jugés plus pertinents.

La spécificité technique de ces ressources a permis d'établir un partenariat avec la Bibliothèque départementale d'Indre-et-Loire et plus de 60 bibliothèques municipales ou intercommunales du même département pour les offrir à un moindre coût, sous un portail commun répondant au nom de Nom@de.

4 LA DYNAMISATION DES COLLECTIONS

4.1 Un choix sélectif (critères de sélection, d'acquisition et d'exclusion)

Les acquisitions sont le résultat d'un travail collectif de sélection.

Des priorités d'acquisition sont fixées en fonction de l'état des fonds, de l'actualité éditoriale, des lacunes à combler, des animations proposées et du budget alloué.

Les professionnels chargés des acquisitions utilisent leur expertise et leur culture en intégrant les missions de service public, les particularités du territoire, du patrimoine local et des publics, afin d'effectuer une sélection dans la production éditoriale.

a. Qualité

Dans tous les domaines, les acquisitions privilégient les documents au contenu créatif ou informatif digne d'attention.

La qualité d'une écriture ou d'une interprétation, l'exactitude ou la clarté des informations, la qualité d'une présentation ou des illustrations constituent autant de critères de choix.

b. Pluralisme

La Bibliothèque respecte le pluralisme des opinions et participe à la lutte contre l'intolérance.

Afin de permettre à chacun de confronter une pluralité de points de vue, elle s'efforce de proposer un large éventail de courants de pensée.

c. Encyclopédisme

Service culturel destiné à un large public, la Bibliothèque a une vocation encyclopédique.

Les acquisitions couvrent donc tous les domaines de la connaissance, toutes les formes d'expression littéraire, musicale ou cinématographique.

Cependant, l'exhaustivité ne saurait être visée dans aucun domaine : les collections gardent un caractère généraliste et sélectif et excluent la documentation trop spécialisée.

d. Actualité

La Bibliothèque s'efforce de présenter dans chaque domaine des collections à jour de l'actualité.

Cette notion recouvre aussi bien le suivi sélectif de l'actualité littéraire, musicale ou cinématographique, que la mise à jour de collections au contenu vite périmé dans des domaines aussi divers que les sciences et techniques, le droit, l'économie, les guides de voyage, etc.

e. Niveaux

Les collections contiennent des documents de base dans toutes les disciplines.

Elles doivent pouvoir satisfaire des demandes culturelles de bon niveau, mais elles n'ont aucune vocation universitaire : les acquisitions ne s'effectuent pas en fonction du programme des universités, et le niveau des collections courantes ne dépasse pas le premier cycle.

Seul le fonds local et patrimonial et le fonds professionnel Jeunesse sont amenés à s'enrichir d'ouvrages d'un niveau de recherche.

f. Langues

Afin d'atteindre le public le plus large, les collections imprimées de la Bibliothèque sont essentiellement en langue française.

Les livres documentaires sont tous en français, à l'exception d'ouvrages relevant des collections patrimoniales.

Des livres de fiction jeunesse et adultes sont acquis dans diverses langues étrangères afin de répondre à la demande du public étranger ou d'origine étrangère, de faire connaître des œuvres dans leur langue originale, ou afin de soutenir l'apprentissage de ces langues.

Un choix de périodiques en diverses langues étrangères est également proposé en salle d'actualité dans le même objectif.

Un fonds de DVD traduits en langue des signes fait l'objet d'un développement particulier.

g. Nombre d'exemplaires acquis

Le nombre d'exemplaires acquis d'un même document peut varier en fonction du domaine, du support et du budget.

La complémentarité entre les collections des différentes bibliothèques et la possibilité offerte aux usagers de demander la communication d'un document d'une bibliothèque à l'autre permettent de présenter un plus grand choix de titres.

h. Critères d'exclusion

Sont exclus des acquisitions les documents contrevenant aux lois de la République, notamment ceux qui font l'apologie de la discrimination ethnique, religieuse ou sexuelle, qui prônent le racisme ou le négationnisme, les documents à caractère pornographique ou pédophile.

De même sont exclus les documents à contenu dangereux (sectes, para-science, pseudo-médecine, recettes pour l'usage des drogues), les documents à caractère diffamatoire ou qui peuvent entraîner des menaces pour l'ordre public.

4.2 Traiter les collections pour les rendre accessibles

a. Traitement intellectuel

Les documents sont catalogués en format Unimarc sur le système informatique de gestion de la Bibliothèque.

Les livres en libre accès et les textes lus sont cotés suivant une cotation Dewey ou simplifiée (par départements pour les documentaires de la Bibliothèque centrale, section adulte).

Les CD sont cotés suivant la classification PCDM4 (Principe de Classement des Documents Musicaux).

Les DVD de fiction sont classés par réalisateur, les DVD documentaires par cote Dewey.

Les périodiques présentés en libre accès sont classés par titre.

Les documents conservés en magasin sont cotés par format et par ordre d'entrée, s'ils ont toujours été placés en accès indirect, ou par Dewey, s'ils étaient à l'origine proposés en accès direct.

b. Traitement physique

Tous les documents entrant à la Bibliothèque font l'objet d'un traitement physique, permettant de les rendre aptes au prêt ou à la consultation (pose d'une cote, estampillage, équipement de code-barres, antivol magnétique ou puce RFID, etc.).

Les livres nouvellement acquis sont systématiquement recouverts de film transparent et, le cas échéant, pour les plus fragiles, renforcés à l'atelier reliure de la Bibliothèque centrale.

Les livres abîmés sont également donnés à réparer à l'atelier reliure quand c'est possible.

Les CD et DVD rayés sont traités à l'aide de machines de rénovation.

Les documents très détériorés font l'objet d'un désherbage.

c. Libre accès / accès indirect

Les bibliothèques et médiathèques de quartier proposent la quasi-totalité de leurs collections en libre accès.

La Bibliothèque centrale propose à la fois des collections en libre accès et des collections en accès indirect.

Ces dernières sont notamment constituées :

- de documents patrimoniaux, consultables sur place uniquement ;
- de documents de l'ancien fonds d'étude postérieurs à 1960, empruntables à domicile ;
- de documents provenant des collections de lecture publique et des collections de CD en libre accès, déplacés en magasin à la suite d'une opération de désherbage, et qui continuent à être empruntables à domicile.

4.3 Ouvrir les collections à tous les publics

Ouverte à tous, la Bibliothèque offre des collections encyclopédiques (livres, périodiques, CD, DVD, ressources numériques) destinées à un public très diversifié.

a. Public des enfants, de la petite enfance à la préadolescence

Il est accueilli dans l'ensemble des médiathèques et bibliothèques du réseau, soit dans le cadre d'une fréquentation familiale, soit dans le cadre d'une fréquentation institutionnelle (accueils de classes et crèches) et sur des temps particuliers.

b. Public des adolescents et des jeunes adultes

L'adolescence constitue une période cruciale, au cours de laquelle beaucoup de jeunes se détournent de la lecture.

Difficile à attirer en bibliothèque, le public des adolescents et des jeunes adultes fait donc l'objet d'une attention toute particulière. Un espace intitulé l'Escale lui est spécialement dévolu au 1^{er} étage de la Bibliothèque centrale, et des collections lui sont dédiées dans les différentes bibliothèques du réseau.

c. Professionnels de l'éducation

La Bibliothèque de Tours n'a pas pour mission d'offrir à tous les corps de métier une documentation spécialisée.

Cependant, les professionnels de l'enfance, (professeurs des écoles, étudiants de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation, assistantes maternelles, etc.) bénéficient d'un accueil et de collections spécifiques.

d. Universitaires et chercheurs

Les universitaires et les chercheurs sont accueillis en salle Patrimoine et recherche où ils peuvent consulter les fonds patrimoniaux relatifs à leur spécialité. Le centre ressource Patrice Wolf pour la Littérature jeunesse accueille chercheurs, universitaires et professionnels de l'éducation ou de l'enfance.

En revanche, la Bibliothèque municipale n'est ni une bibliothèque universitaire ni une bibliothèque spécialisée. Il n'entre pas dans ses missions et il n'est pas dans ses moyens de servir explicitement le public des étudiants et des chercheurs sur tous les domaines de la connaissance.

e. Publics dits « empêchés »

Une attention particulière est portée à l'accueil des publics dits « empêchés » (handicapés, primo-arrivants, personnes âgées, etc.) de façon à les accompagner dans les espaces des bibliothèques et à les accueillir en tenant compte de leurs spécificités (attentes et besoins particuliers), sans leur ôter leur autonomie.

Dans certains cas des services hors les murs peuvent leur être proposés.

4.4 La médiation des collections

Les bibliothécaires ont pour mission d'informer et de conseiller les usagers. La connaissance des fonds, des grands domaines de la vie littéraire et artistique, de l'édition, et la maîtrise de la recherche documentaire permettent ainsi de valoriser les collections.

Cette médiation passe notamment par la rédaction de pages thématiques sur le portail, la publication de bibliographies spécifiques, la présentation de documents que l'on souhaite

mettre en avant sur du mobilier adéquat, mais aussi, plus largement, par les actions culturelles proposées tout au long de l'année par la Bibliothèque (expositions, conférences, projections, etc.) qui constituent autant d'occasions de mettre en valeur les collections.

Les bibliothécaires ont pour mission également d'assurer des accueils de groupes, particulièrement en section jeunesse mais pas seulement, afin de faire connaître les lieux et les ressources, afin de faire de la bibliothèque un lieu familier et chaleureux, centre de savoirs et de développement personnel. C'est un point essentiel de la médiation, qui concerne tous les publics, de la petite-enfance aux personnes âgées.

5 L'ÉLARGISSEMENT DE L'ACCES AUX COLLECTIONS

5.1 Prêt inter-bibliothèques

Certains ouvrages de lecture publique qui ne sont pas acquis par la Bibliothèque municipale de Tours sont disponibles dans d'autres établissements. Un usager qui en aurait un besoin ponctuel peut y avoir accès par l'intermédiaire de la Bibliothèque.

Les règles de la consultation ou de l'emprunt sont fixées par l'établissement propriétaire du document.

Il est demandé à l'usager de prendre en charge les frais d'envoi.

5.2 Dons, legs et dépôts

La Bibliothèque accepte les dons d'organismes ou de particuliers de documents en bon état dans la mesure où ils correspondent aux critères de sélection définis pour les acquisitions à titre onéreux, afin de respecter la cohérence générale des collections.

Certains dons particulièrement importants sont acceptés et conservés dans leur intégralité. Dans d'autres cas, la Bibliothèque se réserve la possibilité d'effectuer une sélection au sein d'un ensemble de documents donnés. A ce titre, certains documents peuvent être éliminés, mis en magasin ou cédés à d'autres établissements à but non lucratif dont le fonds est plus adapté à leur usage.

Les dons de DVD, documents soumis à perception de droits de diffusion ou de représentation, ne peuvent pas être acceptés.

Les dépôts doivent correspondre à la politique documentaire de la Bibliothèque et compléter les collections existantes.

Ils font l'objet d'une convention entre l'organisme ou la personne qui effectue le dépôt et la Ville de Tours.

Cette convention précise les modalités de conservation, de mise à disposition du public et de durée du dépôt.

Les collections d'une bibliothèque sont l'essence même du service proposé aux usagers et la base de toute réflexion. Elles ne peuvent être dissociées de la relation au public et doivent être considérée comme le fondement sur lequel s'appuient toutes les actions culturelles et les projets en direction des publics.

A ce titre, elles ont une place fondamentale dans la vie des bibliothèques et nécessitent toutes les attentions afin de préserver et valoriser leur richesse patrimoniale. C'est pourquoi la Charte des collections est à l'articulation des Chartes de politique documentaire et du Projet Scientifique et Culturel de l'établissement.